

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 AVRIL 2017

L'Assemblée Générale Mixte de COLAS SA s'est tenue le 11 avril 2017 à 15 heures au siège social, 7 Place René Clair, Boulogne-Billancourt (92100).

Partie ordinaire

78 actionnaires étaient présents ou représentés, en ce compris, les votes par correspondance, soit 31 913 558 actions (97,75% des 32 649 703 actions composant le capital social) et 63 742 735 voix (soit 98,85% des droits de vote dont le total est 64 483 114).

La résolution 1 : *Approbation des comptes annuels sociaux*, a été adoptée à la majorité (1 262 votes contre et 22 abstentions)

La résolution 2 : *Approbation des comptes annuels consolidés*, a été adoptée à l'unanimité (22 abstentions)

La résolution 3 : *Affectation et répartition du résultat*, a été adoptée à l'unanimité (22 abstentions)

La résolution 4 : *Approbation des conventions et opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce*, a été adoptée à la majorité (27 372 votes contre et 1 422 abstentions), les actionnaires intéressés n'ayant pas pris part au vote et leurs actions n'ayant pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité

La résolution 5 : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Hervé Le Bouc)*, a été adoptée à la majorité (322 votes contre et 22 abstentions)

La résolution 6 : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (François Bertière)*, a été adoptée à la majorité (322 votes contre et 22 abstentions)

La résolution 7 : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Olivier Bouygues)*, a été adoptée à la majorité (322 votes contre et 22 abstentions)

La résolution 8 : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Martine Gavelle)*, a été adoptée à la majorité (22 abstentions)

La résolution 9 : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (François Bertière)*, a été adoptée à la majorité (2 votes contre et 22 abstentions)

La résolution 10 : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Société Bouygues)*, a été adoptée à la majorité (884 votes contre et 22 abstentions)

La résolution 11 : *Nomination de Jean-François Guillemain en qualité de Censeur*, a été adoptée à la majorité (38 656 votes contre et 1 422 abstentions)

La résolution 12 : *Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions*, a été adoptée à la majorité (38 601 votes contre et 1 422 abstentions)

La résolution 13 : *Avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Monsieur Hervé Le Bouc, a été adoptée à la majorité (27 996 votes contre et 1 422 abstentions)*

La résolution 14 : *Politique de rémunération du Président-Directeur Général : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à ce dirigeant, a été adoptée à la majorité (38 678 votes contre et 1 400 abstentions)*

La résolution 15 : *Pouvoirs, a été adoptée à la majorité (22 votes contre)*

Partie extraordinaire

79 actionnaires étaient présents ou représentés, en ce compris, les votes par correspondance, soit 31 913 578 actions (97,75% des 32 649 703 actions composant le capital social) et 63 742 775 voix (soit 98,85% des droits de vote dont le total est 64 483 114).

La résolution 16 : *Modification des Statuts de la Société aux fins de permettre la désignation d'un ou plusieurs Censeurs, a été adoptée à la majorité (40 001 voix ont voté contre)*

La résolution 17 : *Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société, a été adoptée à la majorité (28 862 votes contre)*

La résolution 18 : *Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, a été adoptée à la majorité (11 226 votes contre)*

La résolution 19 : *Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, a été adoptée à la majorité (50 225 votes contre et 62 abstentions)*

La résolution 20 : *Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, par offre aux personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, a été adoptée à la majorité (41 433 votes contre et 62 abstentions)*

La résolution 21 : *Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, a été adoptée à la majorité (50 048 votes contre et 174 abstentions)*

La résolution 22 : *Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices, a été adoptée à la majorité (11 229 votes contre et 22 abstentions)*

La résolution 23 : *Pouvoirs pour formalités, a été adoptée à la majorité (22 abstentions)*